

Question présentée par la députée :

M^{me} Christina Meissner

Date de dépôt : 22 mars 2021

Question écrite urgente

Rhône genevois : la vidange de trop ?

Le communiqué de presse de la Fédération des sociétés de pêche genevoises (FSPG) du 15 mars 2021¹ est sans appel. Le Rhône genevois est devenu l'un des pires fleuves d'Europe pour la faune aquatique ! Toutes les espèces de poissons, de mollusques et d'insectes sont impactées.

Le marnage quotidien fait l'effet d'un tsunami sur les zones de reproduction et la trop haute fréquence des abaissements-vidanges ne permet pas aux populations de se reconstituer.

Pour résumer, l'usage accru du Rhône pour la production hydroélectrique, combiné à la nécessité de sécuriser nos sites urbains et les centrales nucléaires françaises², sans oublier l'impact dû aux changements climatiques³, est en train d'anéantir la biodiversité du fleuve.

¹ http://www.fspg-ge.ch/fileadmin/user_upload/Documents_legislation/CP-FSPG-Rho_ne_mars_2021.pdf

² Cf. réponses du Conseil d'Etat à ma QUE 115 et à ma motion M 2140.

³ Dans le cahier consacré aux effets des changements climatiques sur les eaux suisses de l'Office fédéral de l'environnement, paru en 2021, les axes suivants sont préconisés pour l'utilisation de la force hydraulique :

- Application rigoureuse des plans de renaturation des cantons : assainissement de la migration piscicole, assainissement des éclusées, assainissement du régime de charriage et revitalisation tenant compte des changements climatiques.
- Evaluation régulière de l'efficacité des plans et mesures de protection des eaux pour la préservation et la création d'habitats aquatiques mieux adaptés au climat, et examen des mesures de protection des eaux à l'aune des changements climatiques.

- *Comment le Conseil d'Etat entend-il arbitrer entre ces politiques publiques aussi nécessaires les unes que les autres mais aux effets dévastateurs les unes sur les autres ?*
- *Dès lors qu'il connaît les conséquences désastreuses des abaissements-vidanges sur la biodiversité du Rhône, le Conseil d'Etat entend-il néanmoins maintenir l'abaissement-vidange du barrage de Verbois prévu sauf erreur pour le mois de mai 2021 ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.